



Appel d'offres 2017

Fondation VISIO pour l'aide aux personnes déficientes visuelles

La Fondation VISIO soutiendra, cette année 2017, un ou plusieurs projets de recherche clinique, pour un montant maximal global de 150 000 euros, dans les domaines des **pathologies de la RÉTINE**, des **NEUROPATHIES OPTIQUES** et des **affections NEURO-OPHTALMOLOGIQUES** et de l'**OPHTALMO-PÉDIATRIE**.

Le montant financier demandé de chaque projet ne peut dépasser 70 000 euros.
Les porteurs de projet ne peuvent soumettre qu'un seul projet par appel d'offres.

Public concerné : Chercheurs ou Médecins travaillant dans un établissement public ou privé français et domicilié en France (laboratoire, unité de recherche, centre hospitalier universitaire) et ayant un projet de recherche clinique original.

(NB : les dossiers s'appuyant sur des études animales ne peuvent pas candidater).

Les dossiers de candidature peuvent être obtenus en contactant directement la Fondation VISIO par mail : contact@fondation-visio.fr

La sélection s'effectuera en deux étapes :

1/ la première étape, de **présélection**, choisira les projets pertinents, en adéquation avec la vocation de la Fondation, par évaluation des lettres d'intention des candidats, dont la date limite d'envoi est le **jeudi 29 juin 2017 à 14h00**. Les lettres d'intention doivent être adressées par messagerie à :

appelprojetoph2017@fondation-visio.fr

2/ Les candidats présélectionnés pourront ensuite soumettre les dossiers dans leur totalité avant le **lundi 11 septembre 2017 à 14h00**, en les adressant par messagerie à :

appelprojetoph2017@fondation-visio.fr

Les résultats de l'appel d'offres seront connus fin janvier 2018. L'aide financière sera effective dès l'obtention des autorisations administratives et sanitaires (CPP, ANSM, DGS, CNIL).

Modalités pratiques de soumission

l'**intitulé** de chaque fichier attaché comprendra le **nom** du directeur de projet, la **date** de dernière modification, sous la forme **votrenom_AAAAMMJJ.doc**.

Les documents doivent être dans un format de traitement de texte : RTF ou DOC.

Si vous devez joindre des documents dont l'original n'est pas électronique (autorisations officielles, devis...), utiliser une version numérisée au format JPG, TIFF ou PDF et intitulé : votrenom_typedocument.PDF